

Séance du mardi 14 janvier 2020 à 18h30

Présents : Mmes Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf -
Christian Sacchi

Absents : Monique Mérilhou (procuration à Vanessa PORTAZ)
Romain Buttard

Présente également : Martine Kempf
Secrétaire de séance : André Alaria

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1° - Convention Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'auberge « la Cascade »

Monsieur le Maire :

- Rappelle au Conseil municipal sa délibération du 11 avril 2019, par laquelle il a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'auberge « la Cascade » et l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes.
- Rappelle qu'aucun pli n'a été remis dans le délai imparti et que le Conseil municipal a donc décidé de recourir à la possibilité, comme le prévoit les articles L.3121-2 et R.3121-6 du Code de la commande publique, de passer un contrat de concession sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsqu'une première procédure s'est révélée infructueuse.
- Expose que dans le cadre de cette procédure, Madame Annoa RAULIN et Monsieur Gaël LE DENIC ont fait connaître leur intérêt pour l'exploitation de l'auberge.
- Présente au Conseil municipal le projet de convention de délégation de service public à conclure avec Madame RAULIN et Monsieur LE DENIC.
- Invite le Conseil municipal à se prononcer sur :
 - ✦ Le choix de Madame RAULIN et Monsieur LE DENIC comme délégataires de service public pour la gestion de l'auberge ;
 - ✦ Le projet de convention de délégation de service public à conclure avec Madame RAULIN et Monsieur LE DENIC.

Le Conseil municipal, vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la candidature de Madame RAULIN et Monsieur LE DENIC, représentant la SARL « LDR la Cascade », comme délégataire de service public pour la gestion de l'auberge.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les actes qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2° - Convention pluriannuelle de pâturage sur le secteur « les Côtes »

Monsieur Adrien Kempf expose au Conseil municipal que depuis de nombreuses années, la commune d'Avrieux met à la disposition d'alpagistes, les pâturages dont elle est propriétaire sur le secteur dit « les Côtes ». Dans le cadre d'une convention pluriannuelle de pâturage, signée le 30 mai 2017, une surface de 33 ha ont été mis en location auprès de Madame Bérangère BOTTAGISI.

En début d'année 2019, Madame BOTTAGISI informait la commune d'Avrieux que, du fait de la réorganisation de son activité, elle s'était associée à son conjoint, afin de constituer un Groupement d'Exploitation Agricole en Commun (GAEC).

Monsieur Adrien Kempf donne lecture de la nouvelle convention consentie pour une durée de six saisons d'alpage consécutives, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un loyer annuel de 820.80 € (pour une superficie de 72 ha exploitables).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3° - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2020.

4° - Divers

- Commercialisation des bois en 2020 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un courrier de l'ONF relatif à la commercialisation des bois en 2020. En effet, les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années en France ont engendré de multiples crises sanitaires en forêt. Ces dernières prennent la forme d'une importante prolifération de parasites, insectes et champignons, qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements. Ainsi, les effets conjugués du printemps et de l'été 2019, exceptionnellement chauds et secs, ont entraîné une prolifération de scolytes dans les forêts d'épicéa.

L'année 2020 sera une année de crise dans le domaine du commerce du bois car les effets de scolytes seront encore impactant. C'est pourquoi l'Association Départementale des Communes Forestières de Savoie et l'Office National des Forêts en Savoie, ont établi une stratégie de crise 2020 pour les forêts communales.

Cette stratégie s'articule sur deux axes :

- Diminuer les quantités de bois mis sur le marché en reportant les martelages des bois résineux blancs (épicéa, sapin) pour l'ensemble de l'année 2020
- Définir un choix de commercialisation des bois déjà martelés.

Le Conseil municipal se prononcera sur la stratégie 2020 après avoir rencontré les représentants de l'ONF.

- Courrier VP du Conseil départemental :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des courriers de Monsieur Michel BOUVARD et Monsieur Auguste PICOLLET quant à la préoccupation du Conseil municipal et du Comité de soutien concernant l'utilisation de la RD 215 AD par les camions lors du chantier des puits d'Avrieux. Suite aux réunions tenues sur le sujet, différentes dispositions ont été retenues :

- Les travaux de confortement des ouvrages seront engagés au 2^{ème} trimestre 2020,
- Le chantier se déroulera route fermée avec réouverture les week-ends permettant l'accès au site très prisé de la cascade de Saint-Benoit.

- Arrêté de circulation :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux liés à la construction des puits et de l'usine de ventilation sur le territoire de la commune d'AVRIEUX, il s'est engagé à prendre un arrêté municipal (rédigé avec l'aide d'un cabinet d'avocats), pour interdire de manière temporaire, la circulation sur la RD 215^E, dans la traversée de l'agglomération.
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet d'arrêté.

- Assistance à la passation des marchés publics d'assurance :
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nos contrats d'assurances : « Dommages aux Biens et risques annexes », « Responsabilité Civile et risques annexes », « Protection Juridique », « Flotte automobile et risques annexes » et « Risques Statutaires » arriveront à terme au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer une consultation auprès de cabinets d'audits pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des marchés d'assurances.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- Avis du Conseil : dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du chantier opérationnel « Site du Moulin » - Commune de Villarodin-Bourget : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier relatif à une demande d'enregistrement présentée par TELT concernant l'exploitation d'une installation de criblage-concassage et d'une station de transit de matériaux sur le territoire de Villarodin-Bourget, site du Moulin, est consultable en mairie d'Avrieux.
Le Conseil municipal est invité à émettre un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit avant le 25 février 2020.

- Etude de faisabilité du demi-diffuseur de La Praz : Monsieur le Maire donne au Conseil municipal le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté au sujet de l'étude de faisabilité du demi-diffuseur de La Praz.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h30

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

